



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Somme

éducation
nationale



Division de la
Vie Scolaire

Référence
N°12-05

Affaire suivie par
Serge Pennaguer

Téléphone
03 22 71 25 27
Fax
03 22 71 25 65
Mél.
ce.dvs80
@ac-amiens.fr

4, rue Germain Bleuet
BP 2607
80026 Amiens cedex 1

Amiens, le 13 septembre 2012

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE
des Services de l'Education Nationale,
directeur des services départementaux de
l'éducation nationale de la Somme

à

Mesdames les Directrices et
Messieurs les Directeurs des
écoles maternelles et élémentaires

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs de l'Education nationale

Objet : Elections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles
Année scolaire 2012-2013 (**Erratum**)

Références : - Mon courrier n°12-04/DVS du 20/08/2012
- Article R421-30 du code de l'éducation
- Note de service ministérielle n°2012-091 du 31/05/2012
- Circulaire du 30/08/1985 modifiée

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la modification suivante portée à mon courrier du 20 août dernier relatif aux modalités d'organisation des élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles pour l'année scolaire 2012-2013.

Parmi les irrégularités les plus fréquentes relevées les années précédentes, j'avais évoqué l'absence de décompte immédiat des enveloppes de vote par correspondance alors que celles-ci devaient être collectées, comptées et glissées dans l'urne sans attendre l'heure de fermeture du scrutin (page 3).

Il convient de supprimer cet alinéa et de le remplacer par l'alinéa ci-après :

« Le dépouillement suit **immédiatement la clôture du scrutin**.

Toutefois, le pointage des votes par correspondance, à partir des deuxièmes enveloppes, et le placement des premières enveloppes dans l'urne interviennent après la clôture du scrutin et avant le dépouillement. »

Je vous remercie d'avance pour le soin que vous apporterez au respect de cette disposition ainsi qu'à l'ensemble de la procédure électorale.

Claude LEGRAND